

# LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4. —  
Trois mois fr. 3. —  
Etranger: (Union postale) fr. 12. —

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**  
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE  
Tous les envois doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES**  
la ligne ou son espace:  
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct  
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

## Grand Conseil

Notre compte rendu du n<sup>o</sup> de samedi s'arrêtait à la séance de jeudi; nous avons dit qu'elle avait comme premier objet à son ordre du jour l'examen en 2<sup>es</sup> débats de la loi instituant une caisse de retraite pour la gendarmerie.

Ce projet de loi avait été voté en premiers débats le 27-mai 1902; puis, par suite de nombreuses difficultés de différente nature, des renvois successifs furent prononcés à tel point qu'on pouvait croire le projet enterré. Il n'en était rien cependant et cette question continuait à préoccuper les pouvoirs publics.

A la session de mai dernier, un député l'a remis sur le tapis en invitant le Conseil d'Etat à présenter un nouveau projet accompagné d'un second message.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis le premier vote jusqu'au moment où la demande du député précité fut formulée, des circonstances favorables avaient aplani en grande partie les difficultés rencontrées au début. C'est pourquoi le Conseil d'Etat se mit à l'œuvre sans tarder et prépara le projet qui est soumis aux délibérations du Grand Conseil.

La commission, d'accord avec le Conseil d'Etat, propose l'entrée en matière.

M. Ruoul de Riedmatten, président de la commission, donne d'intéressantes explications sur les conséquences financières de la nouvelle loi. Il tient à rassurer à ce sujet l'assemblée tout en laissant entrevoir qu'il n'est pas certain que la caisse de retraite pour la gendarmerie soit viable. M. R. de Riedmatten estime que le total annuel des recettes serait de fr. 10,000. Il y aura un déficit chaque année, c'est probable, mais il ne faut pas s'en effrayer, car ce déficit ne sera jamais considérable. D'autre part les dépenses iront en diminuant.

La commission croit qu'en adoptant le projet, le Grand Conseil n'engage pas l'avenir d'une manière dangereuse pour les finances de l'Etat.

On passe à la discussion des articles. L'art. 1: „Il est institué une caisse de retraite pour la gendarmerie“ est adopté.

La commission propose d'ajouter un nouvel art. 2 prévoyant comme fonds de dotation de la caisse: 1<sup>o</sup> les intérêts de ce fonds et 2<sup>o</sup> une allocation annuelle de fr. 5000 versée par l'Etat.

M. Couchepin, chef du Département de justice et police, appuie cette proposition: „Il est absolument logique, dit-il, de prévoir comme fonds de dotation les intérêts de ce fonds. D'autre part il est préférable d'avoir un chiffre fixe de fr. 5000 au lieu de devoir voter chaque année par voie budgétaire une allocation qui serait sujette à des fluctuations.“

Le nouvel art. 2 est voté; est aussi voté l'art. 3 concernant l'alimentation de la caisse.

Les gendarmes actuellement en fonctions versent chaque année 10 francs à partir du jour de l'incorporation jusqu'à l'accomplissement de la 24<sup>e</sup> année de service. Tout nouveau gendarme paie à son entrée dans le corps une finance de 20 fr. Les gendarmes déjà incorporés ne sont pas astreints à payer cette finance.

La caisse est encore alimentée par le prélèvement du 50 % sur toutes les indemnités attribuées aux gendarmes pour service extraordinaire, tels que maintenance des permis de séjour, contrôle des moûts, agence des sels, surveillance du tunnel du Simplon, etc.; par une retenue de 50 centimes par jour pour congé de plus de 10 jours et de moins de 20 jours, et par la retenue de la solde entière pour les congés de plus de 20 jours, etc.

Il est à remarquer (art. 4) que les pensions de retraite existantes continuent à être payées par l'Etat et que les sous-officiers et gendarmes faisant partie de la caisse de retraite qui va être établie auront droit (art. 5) après 24 ans de service à une pension égale à la moitié de leur solde et, après 30 ans, à une pension égale aux deux tiers.

La pension de retraite est insaisissable et incessible (art. 40).

Le gendarme qui se trouve dans l'impossibilité de continuer son service par suite de blessures reçues au service a droit à la pension, quelle que soit la date de son incorporation. S'il est tué ou s'il meurt des suites de maladies contractées au service, la pension de la

demi-solde est accordée à la veuve et aux enfants jusqu'au moment où le plus jeune atteint l'âge de 16 ans.

La veuve n'aura droit à la pension que si le mariage a eu lieu pendant le service actif.

Telles sont les principales dispositions de la nouvelle loi.

La plupart des articles sont votés sans observation ni modification, à part un ou deux changements de rédaction et c'est tout.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité en seconds débats.

Le bureau donne ensuite lecture de la motion et de l'interpellation suivantes:

La première, émanant de M. le député César Gross, a pour but de prier le Conseil d'Etat de bien vouloir modifier la loi sur le sursis à l'exécution des peines dans le sens que le sursis de la peine puisse aussi s'appliquer à l'amende.

L'interpellation, qui a pour auteur M. le député Léon de Werra, de Loèche, vise à être renseigné par le Conseil d'Etat sur les causes et circonstances de la fréquente apparition de la fièvre aphteuse dans la région du Simplon et sur les mesures qu'il compte prendre pour enrayer l'épizootie.

La discussion de ces deux objets est mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le Grand Conseil reprend l'examen de la loi sur l'enseignement primaire à la section XI „personnel et autorités scolaires“

A l'article 81, 1<sup>er</sup> alinéa, ainsi conçu: „L'autorisation d'enseigner est délivrée par le département de l'instruction publique, sur le préavis de la commission supérieure de l'enseignement primaire, aux élèves qui, après avoir suivi les cours de l'école normale, ont subi, par devant la Commission, les épreuves prévues par le gouvernement“, la Commission propose d'ajouter: „Aux élèves qui, après avoir suivi l'école normale „ou d'autres cours équivalents, etc.“

M. Burgener dit que cet amendement a sa raison d'être jusqu'à un certain point; la commission voudrait, par cette disposition, faciliter aux étudiants, qui ont fait plusieurs années de gymnase, leur entrée dans la carrière de l'enseignement où ils seraient admis d'emblée

après examen: „C'est aller un peu loin, estime l'honorable chef du département de l'instruction publique; car il faut à toute personne désirant se vouer à l'enseignement une préparation pédagogique assez longue. Une année au moins de préparation serait nécessaire à ces candidats.“

Le rapporteur français de la commission répond que c'est bien dans ce sens que cette dernière entend appliquer l'amendement proposé.

L'adjonction proposée par la commission est adoptée.

Les art. 82 et 83 sont votés sans modification.

Dans un but d'équité, la commission propose à l'art. 84 de soumettre à un examen sur les branches d'enseignement les instituteurs étrangers au canton, autrement dit les Frères de Marie.

M. Bioley, président du Conseil d'Etat, combat cet amendement:

„Nous ne saurions, dit-il, accepter la proposition de la commission. Nous estimons que le projet de loi offre toutes les garanties désirables au point de vue de la capacité du personnel enseignant étranger au canton. Ce serait manquer de confiance envers le Conseil d'Etat et en même temps froisser l'amour-propre de ces maîtres que de soumettre à un examen des instituteurs qui ont déjà fait leur preuve.“

„Je suis loin de suspecter le Conseil d'Etat, répond M. Clivaz, rapporteur; mais, cependant, une loi doit être faite pour tout le monde. Nous ferions mal de créer une exception en faveur des instituteurs étrangers en ne les soumettant pas à un examen, alors que tous les instituteurs du canton doivent subir cet examen.“

„Il n'y a là rien de froissant; cela se pratique, d'ailleurs pour toutes les professions; médecins, avocats, qui veulent exercer leur profession dans le pays sont astreints à un examen.“

M. S. Troillet, président de la commission, soutient le même point de vue, et il ajoute: „La commission a été guidée par un sentiment d'équité en considérant ce qui se pratique dans les autres cantons et à l'étranger à l'égard des instituteurs valaisans qui veulent pratiquer l'enseignement.“

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

23

La

## Meilleure part

PAR

LÉON DE TINSEAU

Ouvrage couronné par l'Académie française

— Je vous le dis, parce que, aujourd'hui, vous êtes jolie pour moi. Est-ce que je me trompe?

— Je me garderai bien de le prétendre, je suis trop fier d'avoir arraché un compliment à cette bouche austère, d'où il ne sort que des sermons.

La bouche austère fut bien près, ce jour-là, de s'ouvrir pour quelque chose qui n'était ni un compliment ni un sermon, mais Guy se tut encore. Il était heureux de la voir peu à peu venir à lui! Il l'attendait, les bras ouverts, tout prêt à les refermer sur elle quand il serait temps.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

Cependant, il s'était décidé à faire une exécution qu'il jugeait nécessaire. Depuis longtemps, son instinct, joint aux rumeurs qui circulaient sourdement, lui disait que la place de madame Hémary n'était pas dans le salon de Jeanne. Après la découverte qu'il avait faite à la Tour d'Argent, il considérait les relations de ces deux femmes comme indignes d'abord, comme dangereuses ensuite.

Au premier jeudi de l'hôtel Rambure qui suivit l'incident en question, il surveilla, malgré lui, lord Mawbray et sa maîtresse. Rien ne semblait changé entre eux. C'était toujours la même indifférence polie. Cependant, quand ils se saluèrent, on put saisir un regard, plein de haine et de défi, chez la femme, brillant, chez l'homme d'une sensualité brutale. Et, de fait, Guy ne pouvait s'empêcher de se dire que cette femme à la chevelure fauve, aux yeux de panthère, brûlant d'une flamme perverse, devait être une maîtresse idéale pour un Mawbray.

Elle surprit le regard du jeune homme fixé sur elle et, soudain, le sien s'anima d'une lueur étrange, tandis que ses narines palpaient. Elle était admirablement belle alors, plus belle que Jeanne peut-être; mais Guy ne songeait pas à les comparer. S'il l'eût fait, au reste, il les eût regardées avec les yeux de son cœur et madame Hémary lui eût semblé

laide. En ce moment, il n'avait que cette pensée:

— Cette femme ne doit plus paraître ici. Comme il se retirait, l'un des premiers, obligé qu'il était de se mettre au travail le lendemain de bonne heure, il fut étonné de la trouver dans l'antichambre, reprenant sa pelisse et ses dentelles.

— Vous seriez fort aimable, monsieur de Vieuvicq, dit-elle, de me donner le bras jusqu'à ma porte. C'est à deux pas, et je m'en vais à pied, n'en pouvant plus d'une migraine folle que la voiture augmenterait encore.

On ne refuse pas une demande de ce genre et, d'ailleurs, ce tête-à-tête que Guy n'avait pas cherché lui donnait l'occasion de s'expliquer avec madame Hémary; cependant tout procédé violent envers une femme était si opposé à ses idées de gentilhomme, qu'il marchait à côté de sa compagne sans avoir le courage d'entamer la question. Elle-même allait sans parler, lourdement appuyée à son bras, le touchant de son épaule, du contour de sa poitrine, de sa hanche, mais il s'étonnait peu de cet abandon, sachant que la jeune femme était souffrante. Il lui conseilla de prendre une voiture.

— Merci, dit-elle, nous sommes arrivés. Plus qu'un peu de courage! Je sens que vous me portez presque et, sans votre bras, j'aurais déjà roulé à terre.

Elle se serrait à lui plus étroitement encore, suspendue de tout son poids comme si, en effet, elle eût été près de défaillir.

Guy, peu habitué à distinguer les faux évanouissements des vrais, ne songeait qu'à parvenir sans encombre au terme du voyage. Elle lui indiqua bientôt la maison qu'elle habitait. Jamais il n'y était entré. Puis elle ajouta:

— Je vous en prie, aidez-moi à gravir mes deux étages. Ce sera pousser la charité jusqu'au bout.

Il la soutint jusqu'à l'appartement, dont il dut ouvrir la porte lui-même, tant la main de la jeune femme paraissait impuissante. Il l'aida même à pénétrer dans un petit salon, où des fleurs de toute espèce mettaient des odeurs lourdes. Une lampe voilée d'un abat-jour épais éclairait à peine; aucun domestique ne se montrait.

Dès qu'ils furent entrés, elle sembla devenir plus forte, et, quittant le bras de Guy, elle disparut dans une pièce voisine, le laissant assez embarrassé d'une situation qu'il ne prévoyait guère cinq minutes plus tôt et qui n'eût pas embarrassé beaucoup d'autres.

Mais, pour lui, il n'existait qu'une femme au monde. Il était trop éloigné de songer à une aventure pour ne pas prendre, comme argent comptant, le prétendu malaise de l'habile comédienne chez laquelle il se trouvait.

Au vote, l'amendement proposé par la commission tendant à soumettre les instituteurs porteurs d'un brevet étranger au canton à un examen devant la commission cantonale, est adopté à une grande majorité.

Le reste du chapitre est voté conformément au projet.

A l'art. 91, ainsi conçu : „L'instituteur doit consacrer à l'école son temps et son activité. Il lui est interdit d'exercer, sans l'autorisation du département, une profession ou d'accepter un emploi en dehors de ses fonctions d'instituteur“, M. le député G. Morand demande qu'on amende le second alinéa dans ce sens : „Il lui est interdit d'exercer, durant le cours scolaire, sans l'autorisation du département, une profession ou d'accepter un emploi en dehors de ses fonctions d'instituteur“; il dit qu'il ne serait pas équitable d'interdire, en dehors de ce temps, à l'instituteur d'accepter d'autres fonctions.

M. E. de Lavallaz estime qu'il convient de préciser quelles sont les fonctions qui sont incompatibles avec l'enseignement. Les instituteurs occupent dans beaucoup de communes l'emploi de secrétaire communal, secrétaire de la Chambre pupillaire, etc.

M. Bioley, président du Conseil d'Etat, croit, au contraire, qu'il est mieux de ne pas préciser, afin de laisser plus de liberté à l'instituteur pour autant que cela l'est pas incompatible avec la bonne marche de l'enseignement. Le Conseil d'Etat peut accorder l'autorisation lorsqu'il le juge à propos.

M. E. de Lavallaz propose alors d'ajouter „avec l'autorisation du Département et le conseil communal entendu“, car il estime qu'un conseil communal doit aussi avoir son mot à dire à ce sujet.

Cette proposition est rejetée; par contre l'amendement de M. Morand est adopté.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier n°, l'art. 96 de la loi sur l'enseignement primaire, lequel a trait à la composition des commissions scolaires, a donné lieu à un débat intéressant. Cet article dit :

„Il y a dans chaque commune une commission scolaire nommée par le conseil municipal pour la durée de 4 ans, et composée de 3 à 7 membres.

„L'administrateur paroissial, ou son remplaçant, fait partie „de droit“ de la commission.

„Dans les communes composées de plusieurs paroisses, le Département de l'instruction publique désigne, s'il y a lieu, l'administrateur qui fera partie de la commission.

„Dans les localités où plusieurs communes forment une seule paroisse, l'administrateur paroissial ou son remplaçant fait partie de toutes les commissions de ces communes.“

M. Eugène de Lavallaz demande la suppression pure et simple des 3 derniers alinéas : „J'estime, dit-il, que, du moment où les privilèges sont abolis, c'est une question de principe qui est ici en jeu; en disant que l'administrateur paroissial fera de droit partie de la commission, on établit un privilège.

La suppression demandée ne changerait d'ailleurs en rien la situation, puisque MM. les curés continueraient, dans la plupart des communes, à être nommés membres de la commission scolaire.

Et l'orateur ajoute : „Je sais ma proposition condamnée à l'avance; alors je proposerais simplement d'amender l'avant dernier alinéa en ce sens qu'on laisserait au conseil communal — là où les communes sont composées de plusieurs paroisses — le soin de choisir l'administrateur paroissial qui fera partie de la commission.

M. Bioley, président du Conseil d'Etat, invite le Grand Conseil à ne pas voter la suppression demandée par M. de Lavallaz; il proteste contre les paroles prononcées par ce dernier en disant que le mot „privilège“ lancé dans la discussion est un mot bien gros, mais qui ne peut être appliqué dans le sens de la loi. S'il en était ainsi, dit-il, nous aurions des privilèges dans maints et maints domaines; ce serait un privilège d'accorder aux médecins, aux avocats le droit d'exercer leurs fonctions puisqu'on n'accorde pas ce droit à tous les citoyens (!!!). Les desservants de paroisses sont les hommes les mieux qualifiés dans les communes pour faire partie des commissions scolaires. Ce serait nous priver d'un précieux concours en leur enlevant ce droit et ce serait faire une œuvre rétrograde au lieu d'une œuvre de progrès.“

M. Bioley s'oppose également à l'amendement proposé par M. de Lavallaz.

M. G. Morand fait observer que la proposition de M. de Lavallaz ne tend pas à interdire aux desservants des paroisses l'entrée de l'école, mais simplement à supprimer les mots „de droit“ qui, à son avis, constituent un privilège.

M. de Lavallaz dit qu'il ne conteste pas les compétences de MM. les curés et leur zèle à visiter les écoles; mais il maintient que c'est violer la Constitution que d'établir un privilège pour cette classe de citoyens : „La liberté pour tout le monde et les mêmes droits pour tous“, conclut-il.

Les deux propositions de M. de Lavallaz sont rejetées.

Le premier objet à l'ordre du jour de la séance de vendredi est l'examen, en 2<sup>es</sup> débats du décret concernant l'établissement d'une route carrossable entre Vissoie et Ayer.

La commission (rapporteurs J. Anzevui et E. Cathrein) propose l'entrée en matière; défendu encore par MM. Peter, député d'Ayer, de Preux, chef du département des travaux publics, J. Zent-Ruffinen, président de la commission; Th. Exhenry, l'entrée en matière est vivement combattue par MM. Raoul de Riedmatten, Raym. Evéquo, H. Roten, qui invoquent plusieurs considérations, telles la question financière, des pétitions contraires, pour motiver l'ajournement de son adoption; au vote, les adversaires de l'entrée l'emportent par 52 voix contre 28; la question sera reprise à la session de mai prochain; d'ici là, elle aura eu le temps d'être étudiée sous toutes ses faces.

La discussion reprend ensuite à l'art. 97, sur le projet de loi concernant l'en-

seignement primaire. La Haute Assemblée en vote successivement, sans discussion les articles restants, puis l'ensemble du projet en 1<sup>ers</sup> débats, en émettant le vœu qu'elle soit prochainement nantie d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire et supérieur, ce dont s'empresse de prendre acte M. le chef du département de l'instruction publique.

Est ensuite accordée, dès le premier janvier 1906, la mise à la retraite avec pension des 2/3 de sa solde au brigadier Nellen, depuis 42 ans dans le corps de la gendarmerie; puis, pour terminer la séance, vient en discussion l'examen du projet de loi sur la protection des œuvres d'art et des monuments historiques.

Les rapporteurs sont MM. G. Morand et Raphaël de Werra.

La commission propose de comprendre aussi dans la loi les objets intéressants au point de vue géologique et d'intercaler aux considérants le mot „géologie“.

La commission, en proposant cet amendement, a été guidée par les faits regrettables qui se sont passés à propos de la „Pierre des Mermettes“, à Monthey.

Le mot „science“, comme ayant une portée plus générale, est substitué au mot „géologie“, puis l'ensemble du projet de loi est adopté en 1<sup>ers</sup> débats sans autre modifications.

La séance de samedi, séance de clôture de la session, a été remplie par le développement de la motion de M. C. Gross et de l'interpellation de M. L. de Werra, dont nous donnons plus haut le sens, par la mise au point du budget de 1906 et de la loi canonale sur la chasse qui doit être en harmonie avec la loi fédérale sur la matière.

Nous rendrons compte de cette ultime séance dans notre prochain n°.

M. le président de Rivaz clot la session en souhaitant à MM. les députés un bon retour dans leurs foyers.

## CANTON DU VALAIS

**Banquet d'adieu.** — Un banquet d'adieu a été offert samedi soir par le Conseil d'Etat à M. H. de Torrenté, à l'occasion de sa retraite du gouvernement dont il a fait partie pendant 25 ans avant sa nomination à la direction de la Caisse hypothécaire et d'épargne. Le banquet a été servi à l'hôtel de la Poste. Y assistaient, outre les membres du gouvernement, les députés valaisans aux Chambres, à l'exception de M. Défayes, empêché, les préfets des districts faisant partie de la députation au Grand Conseil, le bureau de celui-ci et le président de la municipalité de Sion.

Plusieurs discours ont défrayé cette agape fraternelle.

**Laboratoire alpestre.** — Le gouvernement italien fait construire, sur le col d'Olon (3000 mètres au dessus de la mer, sur le versant sud du Mont-Rose), un laboratoire destiné à l'étude du problème de la vie botanique, zoologique, bactériologique, physiologique, géographique, météorologique, etc., dans les hautes régions. Le bâtiment com-

prendra 16 chambres à coucher, ainsi que toutes les dépendances nécessaires à un long séjour dans les Hautes-Alpes.

L'institut est placé sous la surveillance d'une commission de savants; il sera ouvert aux étudiants de toutes nationalités. L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et l'Autriche se sont déjà assuré chacune 2 places. Le gouvernement italien propose au Conseil fédéral de lui en céder 2 autres contre un paiement unique de 5000 fr. par place.

**M. Brandau dévalisé.** — On mande de Rome que M. Brandau, ingénieur, un des chefs de l'entreprise du Simplon, a été dépourvu de son portefeuille contenant 40.000 fr., tandis qu'il se rendait mercredi de Milan à Rome.

**Encore des bords de la Printze.**

(Corr.) — S'il est dans le Centre un pays qui peut se flatter d'avoir donné naissance, en si peu de temps, à de nombreuses et intéressantes sociétés, c'est bien la commune de N. Voulant épargner à vos lecteurs la longue nomenclature de toutes celles qui ont vu le jour, sours pour la plupart, (la tombe a avoisiné le berceau) je ne citerai que l'une ou l'autre de celles dont la célébrité a lui un instant à l'horizon, mais qui ont vécu ce que vit la rose.

Parlons d'abord, à titre de souvenir, de la société d'agriculture, belle et utilitaire entre toutes, mais qui tomba morte-née, car le père, anonyme, ne put communiquer à sa progéniture la force et la vigueur indispensables à sa vie. Pleurons sur son tombeau, chantez des orems, vicaires et curés.

Honteux de cette déconfiture, quelques piliers d'église se sont dit : „Les hommes intelligents de l'âge mûr sont ingrats et se fichent de nous; tournons-nous du côté de la jeunesse et tâchons de gagner ces jeunes âmes à notre cause: fondons une association de jeunes gens“ mais, comme sa devancière, la société d'agriculture, elle était destinée à mourir misérable embryon, ne laissant après elle que le souvenir des trop compromettantes comédies du Bourg St-Pierre et de la Toussaint.

Enfin nous voyons apparaître sur la scène une société, vrai polichinelle, qui a bien amusé, un instant, la galerie: c'est la société d'abstinence qui sortit tout armée du cerveau de Jupiter. L'avant semble actuellement lui sourire!!! car elle compte dans son sein tout ce que la commune a de plus respectable: le curé et son vicaire, trois magistrats de villages, anciens disciples de Bacchus, un vieux ladre et, enfin, une demi-douzaine de femmes, toutes des protégées de Ste-Catherine. Après cela, tirons le rideau.

— **Désarmement précautionné.** — Sous ce titre, on nous écrit encore de cette localité: „La retraite sonne, les armes sont déposées. Chose étrange! Après avoir battu la générale pour la patrie en danger, ces derniers temps; après avoir tenté le combat, soufflé et sué, l'on se rend enfin; l'on rentre tout bonnement dans ses pénates, priant dévotement Dieu pour la nation, pleurant amèrement sa défaite, grinçant des dents avec furie.

Cependant il se demandait s'il n'allait pas se retirer, lorsque madame Hémerly reparut, ayant quitté son costume de soirée. Sans doute, elle n'avait gardé qu'un seul et dernier vêtement sous la tunique de satin noir qui l'enveloppait, tant les plis de l'étoffe obéissaient indiscrètement aux ondulations félines de sa personne.

— Comme vous avez été bon! dit-elle en s'approchant de Guy. A présent que je me suis défatée, je me sens mieux.

En parlant ainsi, elle l'enveloppait d'un regard sur lequel il n'y avait plus à se méprendre. Elle lui saisit la main et, après y avoir appuyé ses lèvres de la façon la plus inattendue, elle la mit sur son cœur, dont le jeune homme sentait, sous la soie, les battements tumultueux.

— Madame, dit-il en s'éloignant d'elle sans effacement ridicule, mais avec une fermeté froide, je vous croyais plus malade; autrement, vous n'auriez pas chez vous, à cette heure, le dérangement de ma présence.

— Qu'importe l'heure? dit-elle sans quitter sa main. Qui peut m'empêcher d'ouvrir ma porte à un ami, quel que soit le moment ou son bon cœur l'amène chez moi?

Cette comédie exaspérait Vieuvicq. Il ne put se contenir davantage.

— Qui? s'écria-t-il avec un sourire d'ironie. Mais... lord Mawbray, par exemple.

— Ah! fit-elle, on m'a déjà calomniée auprès de vous, je le vois. Qu'importe les attaques jalouses d'un monde que je méprise! Sachez que j'ai le droit de fermer ma porte à lord Mawbray comme à tout autre, quand vous êtes là.

— Ma foi! c'est une chose dont on pourrait douter, à voir ses... procédés à votre égard.

— Quels procédés? demanda-t-elle, très troublée. Que voulez-vous dire?

— Tenez, répondit Vieuvicq pris de dégoût pour cette femme, ne jouons pas au plus fin. J'étais l'autre soir à la *Tour d'Argent*; je sais ce qui s'est passé; je vous plains de tout mon cœur.

Elle se redressa à ces paroles, comme pour faire tête au danger, qu'elle trouvait là où elle s'attendait à une heure d'amour.

— Que s'est-il passé? que savez-vous? qui vous a permis de me plaindre?

— Je sais que cet homme vous a battue. Je vous plains d'être devenue sa complice pour tromper une femme dont vous vous dites l'amie et qui vous a fait du bien.

Madame Hémerly, un instant, fut atterrée, mais, depuis des années, elle avait trop l'habitude de se mouvoir dans l'intrigue pour être longtemps prise au dépourvu.

— Oui, dit-elle avec la voix et le geste d'une tragédienne, ce lâche m'a battue. Aussi, je le jure par ces marques infâmes que vous allez voir, jamais il n'aura la femme qu'il désire et que vous aimez. Comptez sur moi pour creuser l'abîme entre eux.

En parlant ainsi, elle avait, d'un mouvement, fait tomber de ses épaules le peignoir de satin. Elle offrait aux regards l'éblouissement soudain d'un buste modelé comme le plus parfait des chefs-d'œuvre, et dont un bronillard de batiste et de dentelles ne voilait qu'une faible partie. Sur l'épiderme aux tons laités, des marbrures plus sombres témoignaient des procédés de Mawbray.

A cette vue, Guy ne put s'empêcher de tressaillir et de serrer les poings avec colère. Elle crut qu'elle avait parlé à sa pitié, qui sait? peut-être à son admiration; mais, en ce moment, il ne songait guère à elle. Il se disait, pour la seconde fois, que, sans le hasard d'une rencontre, d'autres épaules auraient un jour porté des marques semblables.

— Epargnez-vous tout souci, madame, fit-il au bout d'un instant. Je n'ai besoin de personne pour m'aider à protéger la femme à laquelle je suis dévoué corps et âme. Je la protégerai contre votre amant et — je regrette de vous parler ainsi — contre vous-même. Entre elle et vous, il faut aussi qu'un abîme

se creuse. Vous me comprenez, n'est-ce pas?

Avec un salut d'une politesse froide, il s'apprêtait à sortir, mais, d'un bond, elle se plaça devant la porte, opposant à Guy, comme une barrière parfumée, ses bras étendus.

— Ainsi, cria-t-elle, vous me chassez de cette maison comme si vous y étiez déjà le maître! C'est vous y prendre un peu tôt. Vous ne soupçonnez pas ce que c'est que de m'avoir pour ennemie!

— Laissez-moi passer, dit Vieuvicq en l'écartant doucement. Vous êtes folle.

Dans une étroite fouguesse, elle se colla à lui tout entière.

— Oui! soupirait-elle d'une voix entrecoupée; oui, je suis folle, folle de honte, de colère, de haine, folle aussi... Oh! Dieu! je veux oublier tout, même que j'existe.

Il eut besoin de toute sa force pour s'arracher aux bras de cette créature dangereuse, dont l'empressement des sens troublait la raison. Deux minutes après, il mettait le pied sur le trottoir de la rue de Bellechasse et aspirait bruyamment l'air rafraîchissant de la nuit. Troublé, quoi qu'il en eût, par ce qui venait de voir et d'entendre, il ne reconnut pas le marquis de Rochetorte qui passait sur le trottoir opposé, bouchonné dans son pardessus, se rendant à l'hôtel Rambure.

Ah! quelle fameuse ruse de guerre que celle de jeter la manche après la cognée!! Vous n'êtes plus, paraît-il, les vaillants guerriers de la Toussaint!...

X.

**Monthey.** — (Corr. retardée) — L'«Harmonie» peut compter la journée de dimanche passé comme un succès de plus à son actif.

C'était la fête de Ste-Cécile, sa patronne. Après un concert des plus goûtés sur la grande place de Monthey, éclairée pour la circonstance par un gai soleil de printemps, elle offrait le soir à ses membres actifs et passifs un banquet suivi d'une soirée familière à l'hôtel du Cerf.

Tout y était organisé pour le mieux. Plus de 100 personnes avaient répondu à l'aimable invitation et venaient prouver à la Société leurs sympathies et l'attachement qu'elles lui portent. Le beau sexe y était lui-même fortement représenté.

Entre la poire et le fromage, M. Ch. Eshenry, président de l'«Harmonie», après avoir, en termes bien sentis, souhaité la bienvenue aux autorités, aux invités, aux délégués des sociétés de la «Lyre» de Montreux, de l'«Instrumentale» de Lausanne et de la «Landwehr» de Genève, parle de l'activité de la Société pendant l'année qui va se terminer. Il passe en revue les nombreux services et les splendides courses auxquelles la Société a pris part en 1905.

Certes, la vieille «Harmonie» n'a pas eu à chômer: au printemps déjà elle eut l'honneur d'être choisie comme musique officielle aux grandes fêtes de la rencontre des deux galeries du tunnel du Simplon. Ces magnifiques journées resteront certainement gravées dans la mémoire de tous les heureux musiciens qui ont eu le plaisir d'y prendre part. Au mois de juin, la course Morgins-Châtel-Abondance-Thonon avec retour, le lendemain, par Evian et Bouveret fut un éclat de joie général durant tout le parcours. Tout y avait, du reste contribué, le gai soleil, le paysage enchanteur et la chaude réception par les autorités et nos amis de Thonon.

Quelques jours après, les fêtes internationales de sauvetage du lac Léman, au Bouveret. La Société, gracieusement invitée, y fonctionne comme musique de fête.

Puis, pour continuer cette belle série, l'«Harmonie», forte de 55 exécutants, accepte l'invitation du comité d'organisation du tir cantonal fribourgeois. Par ses concerts très applaudis et bissés, donnés le grand jour de clôture, elle maintient dignement l'honneur du Valais.

Ce n'est qu'après force poignées de mains et de chaudes félicitations qu'elle prend congé de ses amis de Fribourg, emportant de la bonne ville des bords de la Sarine le meilleur souvenir de ces belles joies patriotiques.

Le président termine en portant un toast à la prospérité de la Société et à l'union de ses membres.

M. Ed. Delacoste, président de la municipalité, remercie les initiateurs de cette charmante fête pour l'aimable invitation faite aux autorités et félicite l'«Harmonie», toujours sur la brèche lorsque l'honneur de la localité est en jeu.

De nombreux orateurs, parmi lesquels nous citerons en passant MM. Montanari, Maxit, Rast, etc. etc., prennent encore la parole.

M. Maurice Cottet, conseiller municipal, ne veut pas laisser se terminer la partie officielle sans venir, par de chaudes paroles, remercier les musiciens du dévouement qu'ils portent à l'art musical monthésien. Si, dit-il, l'année 1905 a demandé un gros travail, 1906 nous réserve encore de plus gros efforts.

Il lève son verre à la prospérité de l'«Harmonie» en recommandant à tous ses membres l'union, la fraternité et surtout la persévérance.

La partie officielle se termine par la dégustation d'un succulent vin d'honneur, offert par la Municipalité et la Bourgeoise.

M. Léon Martin, avocat, fonctionnait comme major de table; il a rempli sa tâche avec une verve et un à propos qui a mis la gaité à son comble.

La partie récréative fut des mieux réussies également. De nombreuses productions ont égayé la soirée qui s'est terminée trop vite. Mentionnons spécialement le beau chant de basse grave exécuté par M. C. Delherse, le «Lao»,

de Lamartine, par le ténor M. R. Bréanti, les splendides solos de trombone de maestro Corrado, accompagné de Mlle Swetter, et les projections lumineuses déroulant les principaux déplacements de l'«Harmonie».

Un bal très animé a clôturé cette charmante réunion, aux sons entraînants d'un orchestre délicieux.

Un Passif.

**Massongex.** — La nouvelle route de Massongex, pour le passage en dessous de la voie, étant sur le point d'être terminée, il nous paraît, dit l'«Echo du Rhône», qu'une «repassée» du rouleau compresseur serait tout indiquée et aurait cet avantage de mettre ce tronçon, qui a quelques centaines de mètres de longueur, en bon état immédiat.

**Saxon.** — Représentation théâtrale. — C'est les dimanches 10 et 17 décembre courant que la «Chorale» de Saxon donnera en représentation le beau drame de Jules Mary, Roger la Honte, en 5 actes et 8 tableaux.

Pour répondre aux vœux émis l'an dernier lors des représentations des «Deux Gosses», la Chorale de Saxon a jugé bon, pour faciliter le public du dehors, de mettre ses représentations l'après-midi à 1 heure, les trains arrivant à Saxon: de Martigny à 12 h. 10, de Sion à 11 h. 28.

**Fully.** — Elections communales complémentaires. — Elles ont eu lieu dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé. Empressons-nous de dire, malgré les affirmations présomptueuses de nos adversaires qui escomptaient d'avance la victoire à plus de quinze voix de majorité et prétendaient que les libéraux avaient de l'audace de se mettre sur les rangs, que ces derniers sont sortis victorieux du scrutin: sur quatre conseillers à élire, ils en ont fait passer trois des leurs.

Voici le résultat de la votation: Majorité absolue: 178 voix. Ont obtenu des suffrages: Jean Roduit (libéral) 187; Vital Dorsaz (conserv.) 184; Etienne Malbois (lib.) 181; Mce Racloz (lib.) 180; Verolei Mce (lib.) 176; Carron Pierre (cons.) 175; Caillet (cons.) 172; Malbois Jn-Pre, ancien prés. (cons.) 171.

Sont donc élus: Jean Roduit, Etienne Malbois, Mce Racloz, libéraux, et Vital Dorsaz, conservateur.

Le conseil reste conservateur; il sera présidé par le conseiller Luisier.

Comme on le voit, il n'a manqué que 9 voix au candidat libéral Verolei pour être élu; il prendra certainement sa revanche.

C'est un beau succès pour nos amis libéraux de Fully; nous les en félicitons vivement, comme aussi le comité, présidé par notre ami Etienne Bender, ancien conseiller, qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour aboutir à ce résultat.

Les opérations électorales étaient présidées par M. Paul de Cocatrix, de Margny, délégué à cet effet par le Conseil d'Etat, en remplacement de M. le préfet empêché, à la correction duquel les électeurs libéraux se plaisent à rendre hommage.

Grâce à la présence du caporal de gendarmerie de Martigny et d'un de ses collègues, la journée s'est passée au milieu d'une tranquillité parfaite.

**Martigny-Bourg.** — Malveillance. — Un propriétaire, Albert P., en entrant hier lundi, vers les 9 h. du soir dans l'écurie pour soigner son cheval, a constaté que son poitrail avait été troué par un coup de couteau; une large mare de sang tachait le sol de l'écurie, sous l'animal qui, heureusement a pu être pansé à temps.

Cet acte inqualifiable mérite la réprobation publique et à son auteur un châtement sévère.

**Le pont de la Bâtiar.** — Le tablier de la Bâtiar a, paraît-il, besoin d'être réfecté dans son allée orientale; il y a des plateaux hors d'usage à remplacer; il y a une semaine, ce travail a commencé; le charpentier qui en est chargé avait son bois tout prêt, lorsque l'ordre lui est venu de ne pas continuer; les plateaux gisent empilés à l'entrée nord du pont dont on a fermé les deux ouvertures de l'allée en réparation. Y aurait-il donc besoin d'un ingénieur pour placer 20 plateaux ou attend-on qu'un accident survienne pour achever ce travail? On proteste à la Bâtiar contre cet état de chose, auquel on demande de mettre une prompte fin.

## Confédération Suisse

**Chambres fédérales.** — La séance d'ouverture de la 20<sup>e</sup> législature a eu lieu lundi matin à 8 1/4 h. au Conseil national, sous la présidence du doyen d'âge, M. Bähler, de Bienne, qui a prononcé une courte allocution.

Après lecture du rapport du Conseil fédéral sur les élections complémentaires du 29 novembre et sur le recours contre l'élection de M. Mächler, à St-Gall, la commission de vérification des pouvoirs, provisoirement confirmée dans ses fonctions, a rapporté hier mardi.

Le Conseil des Etats a élu président M. Ammann et comme vice-président M. Wirz (Obwald).

Le Conseil a abordé l'examen du rapport sur l'administration de l'alcool pour 1904.

**Importation et exportation.** — D'après les relevés provisoires, l'importation en Suisse, dans les 9 premiers mois de cette année, s'est montée, sans compter les métaux monnayés, à 937 millions 515,953 fr. contre 885,455,518 francs pour la période correspondante de l'année précédente.

L'exportation s'est montée à 697 millions 396,645 fr. contre 643,283,927 fr. pour la période correspondante de l'année précédente.

L'exportation des montres a été de 82,354,612 fr. contre 77,765,585 fr. pour la période correspondante de 1904.

L'exportation du lait condensé a été de 20,938,035 fr., soit 807,507 fr. de plus que l'année précédente.

Les vins naturels en tonneaux ont eu une importation pour les 9 premiers mois de l'année de 30,131,251 fr. contre 22,262,275 fr. pour la période correspondante de l'année précédente.

**Recensement industriel.** — Le bureau fédéral de statistique publie le résultat provisoire du recensement fédéral des métiers du 9 août dernier. Il a été recensé au total 564,028 métiers, soit 250,066 suivant les formulaires pour l'agriculture, 242,253 suivant ceux pour les métiers, l'industrie et le commerce et 71,413 pour le travail à domicile.

Le nombre total des personnes appartenant à l'ensemble des métiers était le jour du recensement de 1,793,166.

Il a été recensé 26,469 exploitations avec moteurs, disposant ensemble de 515,859 chevaux de force.

**L'impôt militaire.** — Les recettes fournies par les taxes militaires dans le nouveau budget fédéral pour 1906 sont en augmentation de fr. 75,000. Tandis que le compte de 1904 produisait en faveur de la Confédération fr. 2,075,966, montant de la moitié de la taxe militaire des cantons, et que le budget de 1905 prévoit pour le poste la somme de fr. 1,975,000, le dit poste figure dans le nouveau projet pour la somme de fr. 2,050,000.

**Appel en faveur des Juifs russes.** — On nous prie de publier l'appel suivant:

Les journaux ont rapporté les terribles excès qui ont été commis contre les Juifs dans plus de 50 villes de la Russie. A Odessa seule, près de 4000 personnes ont été massacrées, pour la plupart des vieillards, des femmes et des enfants sans défense; en outre, beaucoup de membres de la garde juive ont succombé héroïquement dans cette lutte inégale. Des milliers et des milliers d'hommes sont blessés, sans abri et sans ressources, réduits à mourir de faim. Des biens, représentant des centaines de millions, ont été dévastés, pillés, brûlés.

En présence de ces atrocités, qui sont une honte pour la civilisation, tout homme de cœur, sans distinction de confession, est instamment prié de venir en aide aux milliers d'innocentes victimes tombées dans la plus profonde misère.

En donnant promptement, vous donnerez doublement.

Bâle, le 20 novembre 1905.

Le comité de l'Union des Sionistes suisses.

P. S. — Prière d'adresser les dons au caissier de l'Union, M. Bollag-Feuchtwanher, 15 Holtheinstrasse, Bâle.

Cet appel est chaudement recommandé par MM.: le colonel E. Frey, ancien conseiller fédéral, Berne; A. La-

chenal, conseiller des Etats, Genève; Dr P. Scherrer, conseiller des Etats, Bâle; Dr H. David, conseiller national, Bâle; Dr E. Göttschheim, conseiller national, Bâle.

**Les Juifs russes en Suisse.** — Zurich est envahi par des Juifs russes, chassés de chez eux, qui viennent sous des cieux plus cléments exercer leur métier de colporteurs. Il y en a tant que la direction de la justice a dû prendre une mesure radicale et leur refuser la patente de colportage, dans l'intérêt du commerce établi.

**Fièvre aphteuse.** — La fièvre aphteuse, dont la Suisse est de nouveau entièrement délivrée, sévit en Italie dans de grandes proportions. Suivant les dernières nouvelles officielles, il y avait 3280 cas, dont 2722 en Lombardie. A Monza, 400 porcs à destination de Bâle et de Zurich ont dû être séquestrés à la suite de l'épidémie.

## Nouvelles étrangères

### La révolution en Russie

#### La grève des postiers

La grève des postes, télégraphes et téléphones est plus complète que jamais. Les relations sont interrompues même avec la Suède et le Danemark. Une fois par jour, un vapeur emporte les télégrammes russes pour l'étranger et les consigne dans un port suédois. Les banques de Pétersbourg font chercher et expédier leur courrier, par un messenger spécial, à Eydtkuhnen. A St-Pétersbourg, on ne distribue plus par la poste ni lettres, ni journaux. Un service de courriers a été établi entre les principales administrations. On se sert aussi d'automobiles. Les télégraphistes menacent de détruire les lignes si on use de représailles contre eux.

#### BIBLIOGRAPHIE

#### L'Almanach Hachette pour 1906

Le grand événement de la semaine est l'apparition de l'Almanach Hachette pour 1906. Toujours accueilli avec empressement, l'Almanach Hachette est à la fois l'Almanach météorologique le plus complet et la plus utile et la plus variée des encyclopédies populaires.

Nombreux et abondamment illustrés, les articles de l'Almanach Hachette sont entièrement inédits et résument toutes les connaissances humaines. Ils sont accompagnés de centaines de recettes, de conseils, de statistiques et d'autres documents qui sont autant d'avantages justifiant la faveur toujours grandissante du plus intéressant des almanachs.

L'Histoire, la Géographie (avec 10 cartes en couleur); les Beaux-Arts; le Foyer; Notre Argent; l'Agriculture; les Sciences vulgarisées, etc., forment dans l'Almanach Hachette autant de chapitres divers dans lesquels une quantité de traités volumineux et chers sont condensés, mis ainsi à la portée de tous, et illustrés de milliers de gravures.

Des dessins humoristiques, des primes, un vêtement complet pour homme et une charmante toilette pour dames, offerts comme prix d'un concours facile, à la portée de tous, plus 5000 francs d'autres prix achèvent de faire de l'Almanach Hachette le livre utile par excellence, le livre qui conseille et qui enseigne, le vade-mecum indispensable et bon marché dont le prix d'achat est largement remboursé.

En vente à Martigny-Ville, chez M. A. Sautier Cropt, négociant.

**FARINE NESTLÉ**  
**LACTÉE**  
Pour Enfants, Convalescents & Vieillards

#### AVIS

Les nouveaux abonnés au Confédéré pour 1906 recevront le journal gratuitement dès aujourd'hui jusqu'à fin décembre 1905.

# CACAO SUCHARD

MARQUE FAVORITE

## Chemins de fer fédéraux

1er arrondissement

### Modifications de l'horaire du train 1170 entre St-Maurice et Bouveret

A partir du 10 décembre 1905 l'horaire du train 1170 (dernier train du soir) est modifié comme suit, entre St-Maurice et Bouveret :

St-Maurice	dép. 8 h. 45.
Monthey	" 8 h. 56.
Vouvry	" 9 h. 11.
Bouveret	arr. 9 h. 20.

Des fichets destinés à être collés sur l'affiche générale du 1er octobre 1905 sont à disposition du public dans les gares de l'arrondissement.

Direction des Chemins de fer fédéraux du 1er arrondissement.

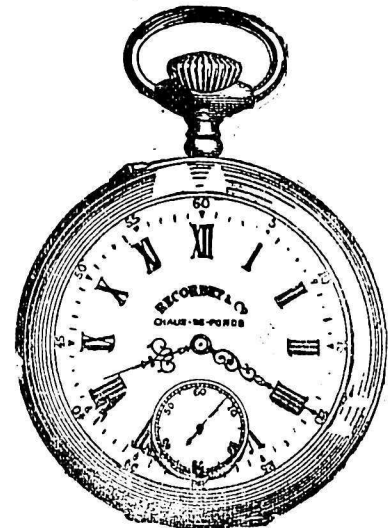
### Demandez notre catalogue gratis et franco Directement du fabricant à l'acheteur

**EXPRESS** pour quelques centimes par jour  
Fr. 18 comptant Fr. 19.50 à terme

6 mois de crédit; 5 ans de garantie.

Montre nickel, pur métal blanc, garantie inaltérable, double cuvette nickel, avec charnière, remontoir, échappement ancre, 8 rubis, ressort incassable.

Cette montre, faite mécaniquement, est l'argument le plus parfait que l'on puisse donner de la fabrication perfectionnée, et de la pièce la plus recommandable aux personnes faisant de gros travaux. Elle est construite pour avoir une longue résistance; le prix modique de cette montre, malgré ses nombreuses qualités, en assure une grande vente auprès des ouvriers, employés aux chemins de fer et postes, auprès des agriculteurs, mécaniciens, etc. Toutes ces montres, garanties 5 ans,



SOLIDITÉ — PRÉCISION — SURETÉ sont repassées, huilées et réglées avant de quitter la fabrique.

Envoyez 5 fr., vos noms et adresse exacts et, par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-contre. Après huit jours d'essai, si vous êtes satisfait, veuillez nous aviser et nous prendrons Remboursements mensuels de 3 fr. en date du 1er de chaque mois suivant ou, si vous préférez, au comptant en un seul mandat de 18 fr. (Escompte de 1 fr. 50 au comptant) Si vous n'êtes pas satisfait, retournez la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour.

Pensez aux avantages de notre système Innovation.

8 jours d'essai, 6 mois de crédit, 5 ans de garantie

Adressez vos demandes à Indiquez le nom du journal s. v. p.  
**Reorbet & Cie** fabrique d'horlogerie INNOVATION  
LA-CHAUX-DE-FONDS

**A. MATTHEY-JACQUET, successeur**

Agents sérieux et honnêtes demandés dans chaque ville  
BONNE COMMISSION

## Dépuratif Golliez

Sirop de brou de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc.  
Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions.

31 ans de succès

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5,50

Exiger sur chaque flacon le nom de FRÉD. GOLLIEZ, pharmacien, à MORAT et la marque des „2 palmiers“.

Tout nouvel abonné à

**LA REVUE LAUSANNE**

pour l'année 1906 recevra le journal

**GRATUITEMENT** du 1er au 31 DÉCEMBRE 1905

Envoyer les demandes de suite afin de recevoir le journal ainsi

que le nouveau feuilleton.

**EN DÉCEMBRE**

**LA REVUE**

paraît tous les jours

sauf le dimanche

Prix d'abonnement

12 francs par an

Sur demande l'abonnement, peut se payer en deux fois.

Tous les abonnés de **La Revue** reçoivent gratuitement, le samedi, un supplément de huit pages: **La Revue du Dimanche**, formant à la fin de l'année un intéressant volume de 400 pages.

**La Revue** s'expédie par les premiers trains de l'après-midi et parvient le même jour à la plupart des abonnés.

On s'abonne à l'administration à Lausanne et dans les bureaux de poste

Articles politiques et littéraires —

Causerie scientifique — Feuilletons réputés —

Correspondances de Paris et de Berne —

Services complets de dépêches —

Chroniques agricoles spéciales.

697

## A. MORGANTI

architecte

a ouvert son bureau à Monthey dès le 1er décembre

Maison Dorsaz

Projets, devis, métrés, arbitrages, expertises.

### On cherche une bonne fille

pour aider au ménage et servir au café.  
S'adresser Brasserie du Colège, Vevey.

Profitez d'acheter avant les nouveaux droits (à partir du 1er décembre) les vins de table natures (rouges et blancs) à 35, 38 et 40 ct. le litre franco toute gare. S'adresser à Charles MARTEL, NIDELVA, 266933-H-1-3

## VINS

### Billets de la Loterie

du Théâtre de la ville de Zoug, 11e et dernière émission, à fr. 1. 8.288 lots au montant de fr. 150,000, 18 lots principaux au montant de fr. 1000 à fr. 30,000. Liste de tirage à 20 cts. Bureau de la loterie du Théâtre de Zoug.

### Aux éleveurs

Si nous pouvions vous parler vous seriez vite persuadés que le meilleur moyen pour élever de beaux veaux et de beaux porcs est d'ajouter régulièrement à leur nourriture un peu de

### Lactophosphatine Simond

En sacs de 5 kg. fr. 4.; 10 kg. fr. 7. Envoi partout contre remboursement. Pharmacie A. Simond, Rolle.

### Tirage déjà le 21 décembre

## Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de Hambourg consistant en 88,000 Billets, dont 42,695 Lots et 8 primes partagés en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

**Huit Millions**

**320,485 Marcs**

Le plus gros lot au cas le plus heureux, suivant § 9 du plan sera

**600 000 Marcs**

ou **750 000 Francs**

spécialement

1 à 300000 = 300000

1 à 200000 = 200000

1 à 100000 = 100000

2 à 60000 = 120000

2 à 50000 = 100000

1 à 45000 = 45000

2 à 40000 = 80000

1 à 35000 = 35000

2 à 30000 = 60000

7 à 20000 = 140000

1 à 15000 = 15000

11 à 10000 = 110000

31 à 5000 = 155000

83 à 3000 = 249000

127 à 2000 = 254000

417 à 1000 = 417000

577 à 300 = 173100

25983 à 169 = 4391127

15453 à M 200, 144, 111,

100, 78 45, 21.

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande.

Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent

entier billet orig. Fr. 7.50

demi " " " 3.75

quart " " " 1.90

contre mandat de poste ou remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

**Kaufmann & Simon**

Maison de banque et change

à **Hambourg**

## Fruits secs

Poires moyennes	10 kg. fr. 4,60
Poires douces, fines	" 6,20
Poires supérieures, fines	" 7,20
Quartiers de pommes, doux, nouveaux	" 7,50
Gros pruneaux, nouveaux	" 4,10
Raisins secs, jaunes	5,20 et 5,80
Nouv. châtaignes sèches	" 3,60
Figues de table	" 3,90
Noix, 1905	" 6,60
Beurre de noix de coco	" 12,50
Jambons délicats	" 15,80
Macaronis, cornettes, vermicelles	" 4,80
5 kg. de miel d'abeilles, prima	" 8—
Furrer-Notter, Ostscheiz, Versandgeschäft, Rapperswil.	

### A vendre Veaux d'élevage race Simmenthal.

S'adresser chez BLUM-KURZ, BEX.

### Guérison par la simple méthode de KESSLER, des

## Rhumatismes

(aussi anciens) maux d'estomac (persistants), goîtres, gonflements du cou, abcès dangereux, blessures, etc., au moyen des remèdes simples et inoffensifs de

Fr. Kessler-Fehr

(anc. Kessler, chim.)

Fischengen (Thurgovie)

Un petit opuscule d'attestations sur les bons résultats obtenus est expédié gratis et franco sur demande.

Guérison dans la plupart des cas

## TOUX

Celui qui n'y fait pas attention se fait du tort à lui-même!

### Caramels pectoraux KAISER

éprouvés et recommandés par les médecins contre Toux, Enrouements, Catarrhes, Engorgements et Catarrhes de la gorge.

4512 certif. not. vidimés prouvent qu'ils tiennent ce qu'ils promettent.

Paquets à 30 et 50 ct. chez: Pharmacie M. Lovey, Martigny-Ville, sur la place; Pharmacie Ch. Joris, Martigny-Bourg; Pharmacie L. Rey, St-Maurice; Pharmacie Zen-Ruffinen, Loèche-Ville; A. Fournier-Décaillet, Salvan.

### Avez-vous déjà acheté des CHAUSSURES

de la maison d'envoi

## Guillaume GRÆB

ZURICH Trilligasse, 4

Si non, veuillez demander son grand catalogue illustré gratis et franco de plus de 300 gravures.

L'expédie contre remboursement :

Souliers p. filles et garçons, très forts, n° 26-29 à fr. 3.50;

n° 30-35 à fr. 4.50. Pantoufles en canevass pour dames à fr. 1.50.

Souliers à lacer p. dames, très forts, à fr. 5.50, plus élégants avec bouts à fr. 6.40.

Bottines à lacer p. hommes, très fortes fr. 8; plus élégantes, avec bouts, à fr. 8.25.

Souliers p. ouvriers forts à fr. 6.40.

Echange de ce qui ne convient pas. Rien que de la

marchandise garantie solide. Service rigoureusement récl.

Maison fondée en 1880.

## Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 frs. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600,000, 300,000, 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5000, 3000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu : 20 décembre, 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la Banque p. obligations à primes à Berne

# CHOCOLAT KOHLER

## Société romande d'Electricité, Société électrique Vevey-Montreux, Société des Forces motrices de la Grande-Eau

Les personnes qui ont des comptes à fournir à l'une ou l'autre de ces trois sociétés, sont priées de les faire parvenir à la direction, Les Jumelles, Territet, d'ici au 1er janvier 1906. Passé cette date les factures concernant 1905 ne seront plus admises



### ALIMENT POUR VEUX

Seul aliment complet et bon marché remplacé avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Contient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.

Prix: 0,65 le kilo.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.

En vente chez les principaux négociants, droguistes et grainiers

## Pour les malades de l'estomac

A tous ceux qui, par un refroidissement ou une déplétion de l'estomac, par l'usage d'aliments difficiles à digérer, trop chauds ou trop froids ou par une manière de vivre irrégulière, se sont attiré une maladie d'estomac telle que :

catarrhe d'estomac, crampes d'estomac, maux d'estomac, digestion difficile ou engorgement on recommande par la présente un bon remède domestique dont la vertu curative a été éprouvée depuis de longues années.

C'est le remède digestif et dépuratif le

### „Kräuterwein“ de Hubert Ullrich

Ce Kräuterwein est préparé avec de bonnes herbes, reconnues comme curatives, et du bon vin. Il fortifie et vivifie tout l'organisme digestif de l'homme sans être purgatif. Il écarte tous les troubles des vaisseaux sanguins, purifie le sang de toutes les matières nuisibles à la santé et agit avantageusement sur la formation nouvelle d'un bon sang.

Par l'emploi opportun du „Kräuterwein“, les maladies d'estomac sont le plus souvent étouffées dans leur germe et on ne devrait pas hésiter à préférer son emploi à d'autres remèdes forts, mordants et ruinant la santé. Tous les symptômes, tels que : maux de tête, renvois, ardeurs dans le gosier, flatulences, soulèvement du cœur, vomissements etc., et qui sont encore plus violents quand il s'agit de maladies d'estomac chroniques disparaissent après un seul emploi.

La constipation et toutes ses suites désagréables telles que : coliques, oppression, battements de cœur, insomnies, ainsi que les congestions au foie, à la rate et les affections hémorrhoidales sont guéries rapidement et avec douceur par l'emploi du „Kräuterwein“. Le „Kräuterwein“ empêche toute indigestion, donne un essor au système de digestion et fait disparaître de l'estomac et des intestins toutes les matières mauvaises par une légère selle.

Figure maigre et pâle, anémie, affaiblissement sont souvent la suite d'une mauvaise digestion, d'une constitution incomplète du sang et d'un état maladif du foie. Lors de manque complet d'appétit, affaiblissement nerveux, émotions, de fréquents maux de tête, insomnie, les malades dépérissent souvent doucement. Le „Kräuterwein“ donne une impulsion nouvelle à la nature la plus affaiblie. Le „Kräuterwein“ augmente l'appétit, active la digestion et l'alimentation, raffermie les tissus, hâte et améliore la formation du sang, calme les nerfs agités et donne aux malades de nouvelles forces et une nouvelle vie. De nombreuses attestations et lettres de remerciements le prouvent

Le „Kräuterwein“ se vend en bouteilles à Fr. 2.50 et Fr. 3.50 dans les pharmacies de Martigny-Ville, Martigny-Bourg, Sembrancher, Sion, Saxon, Viège, Sierre, Loèche, Bex, Monthey et St-Maurice, etc., ainsi que dans les pharmacies de toutes les grandes et petites localités du canton du Valais et de la Suisse.

En outre, les pharmacies de Martigny et la pharmacie J.-M. de Chastonay, à Sierre, expédient aux prix originaux à partir de 3 bouteilles de „Kräuterwein“ dans toutes les localités de la Suisse.

Se méfier des contrefaçons! Exiger „Kräuterwein“ de Hubert Ullrich.

Mon „Kräuterwein“ n'est pas un remède secret; il est composé de : Vin de Malaga 450,0, Esprit de Vin 100,0 glycérine 100,0, Vin rouge 240,0 Jus de sorbier sauvage 150,0 Jus de cerises 320,0, Fenouil, Anis, Aunée, Ginseng amérie, Racine de gentiane, Racine de calmusaa 10,0. Mêlez ces substances.

Imprimerie Ad. IMHOFF, Martigny.